

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170925-D2017-52-DE
Date de télétransmission : 27/09/2017
Date de réception préfecture : 27/09/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-52 en date du 25/09/2017 portant sur une décision modificative n°02 au budget principal 2017 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Septembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Septembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE.

Représenté : MM. Roger DESROCHE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant qu'afin de régulariser la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017 il conviendrait de modifier les montants inscrits au budget principal ;

- Considérant qu'il y a lieu de modifier le budget principal en vue de prendre en compte les dépenses liées au réparation de l'installation de chauffage de l'école maternelle (pompe à chaleur) et les remboursements effectués par la SMACL dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage de la commune ;

- **DECIDE** d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal 2017 les modifications ci-après.

SECTION	DEP/REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	D	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 945,00
Fonct	D	022	Dépenses imprévues	- 1 380,00
Fonct	R	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	- 435,00
Fonct	D	615221	Entretien et réparations – bâtiments publics	+ 13 400,00
Fonct	R	7788	Produits exceptionnels divers	+ 13 400,00

A La Geneytouse, le 27 Septembre 2017
Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2017.